

# La Légende des pictogrammes

## Légende des pictogrammes



Amarrage



Descente à l'eau



Borne d'eau



Poubelle



Borne électrique



Bateau à passagers



Réparation



Station service fluviale



Station service routière



Téléphone



Sanitaires



Tous commerces



Restauration



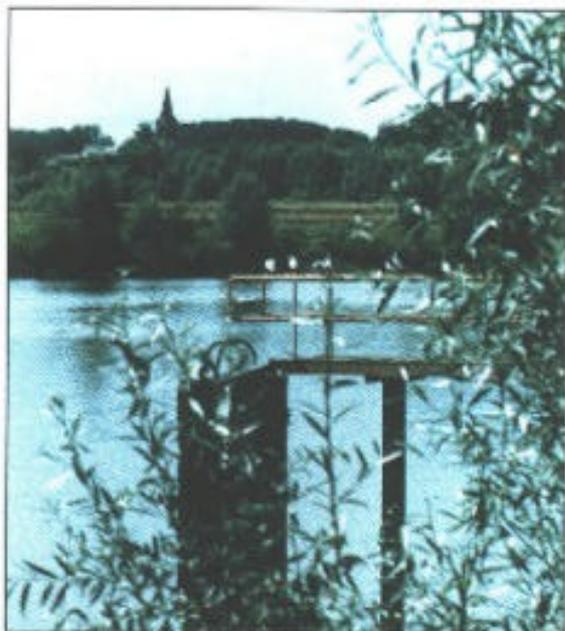
Parking voiture à proximité



Capitainerie



Point d'information



Escaut à Mortagne-du-Nord.



La Deûle.

# Le Lexique du plaisancier

**Accostage** : Zone (quai, berge, etc.) sur laquelle les bateaux peuvent accoster

**Accoster** : Amarrer sur un quai ou bord à bord, avec un autre bateau

**Affluent** : Cours d'eau qui se jette dans un autre

**Agrès** : Tout ce qui concerne l'équipement d'un bateau

**Alternat** : Sens unique alterné pour franchir un passage étroit, dans lequel deux bateaux ne pourraient se croiser

**Amarrage simple** : Infrastructure permettant un amarrage sans danger, mais où aucun service n'est offert

**Amasse** : Amas de bateaux en attente d'éclusée

**Amont** : Partie d'un cours d'eau située au plus près de sa source à un point considéré.  
Côté d'où vient le courant, dans un cours d'eau

**Appareaux** : Matériel équipant un bateau

**Appontement ou Ponton** : Ancrage permettant aux bateaux d'accoster

**Atterrissement** : Dépôt de matériaux (sable, gravier...) allant jusqu'à créer un îlot ou une plage

**Arche Marinière** : Arche pont prévue pour le passage des bateaux

**Aval** : Partie d'un cours d'eau comprise entre un point quelconque et l'embouchure

**Avalant** : Qui se dirige vers l'aval, c'est-à-dire en direction de la vallée par opposition au sens montant

**Avis à la Batellerie** : Avis de service à l'attention des usagers de la voie d'eau, annonçant les consignes de navigation à respecter notamment dans certains cas: crues, étiages, chômage, horaires... Ils sont affichés aux abords de certaines écluses, dans les Services Navigation, les bureaux d'affrètement, les ports

**Babord** : Partie gauche d'un bateau, en regardant vers l'avant

**Bac** : Bateau servant à traverser perpendiculairement une voie navigable

**Bachot** : Petit bac ou barque souvent de secours. Il porte d'ailleurs la même devise que le bateau auquel il est attaché

**Bajoyer** : Paroi latérale du sas de l'écluse

**Bateau** : Toute embarcation fluviale

**Batillage** : Remous créés par le sillage du bateau

**Barge** : Bateau dépourvu de système propulsif propre servant au transport

**Barrage** : Ouvrage édifié en travers d'un cours d'eau, afin de retenir les eaux en période d'étiage ou d'en relever le niveau. Il permet de régulariser le cours.

Sur les rivières navigables, il est toujours complété par une écluse

**Batardeau** : Digue provisoire pour mettre à sec un endroit baigné par l'eau et où on peut exécuter des travaux

**Batellerie** : Ensemble de la profession du transport par eau

**Berge** : Talus bordant le lit d'une rivière ou d'un canal. La berge s'étend en principe du niveau de l'étiage jusqu'au niveau auquel le débordement commence.

**Bief** : Partie d'un cours d'eau comprise entre deux écluses ou deux barrages

**Bief de partage** : Le bief de partage est situé au sommet du relief qui franchit le canal et permet la liaison entre deux bassins

**Bollard** : Organe d'amarrage cylindrique en acier coulé et à tête renflée implanté à terre, ou sur un bateau, appelé également "bitte d'amarrage"

**Cajolage** : Laisser descendre le bateau en reculant, avec l'aide du courant, en tenant l'avant amarré à la rive

**Chemin de halage et de contre-halage** : Bien que les chevaux (ou les mariniers et leurs femmes) ne halent plus les bateaux depuis plusieurs décennies, on parle encore de chemins de halage pour désigner les chemins de service. Le chemin de contre-halage est situé sur la rive opposée au chemin de halage.

**Chenal** : Partie navigable de la rivière où les bateaux doivent circuler

**Chômage** : Période d'interruption de la navigation pour l'entretien de la voie d'eau

**Confluent** : Lieu de rencontre de deux cours d'eau

**Darse** : Nom donné à un bassin d'un port

**Délaissé** : Canal ou rivière où la navigation ne se fait plus mais qui peut encore conserver une fonction hydraulique et qui reste accessible aux pêcheurs.

**Déchirage d'un bateau** : Mise hors d'usage d'un bateau soit par destruction, soit par déclaration d'innavigabilité

**Dérivation** : Canal artificiel latéral à la rivière plus ou moins long et au bout duquel se situe l'écluse

**Digue** : Obstacle artificiel servant à contenir les eaux, sur lequel est implanté en crête le chemin de service ou de contre-halage

**Duc d'albe** : Pilotis d'amarrage sur une rivière ou dans un port

**Ecluse** : Ouvrage à sas construit sur une rivière pour permettre aux bateaux de franchir dénivellation (première date : 1289 aux Pays-Bas)

**Ecoire** : Pièce de bois permettant de tenir le bateau écarté de la rive

**Epis** : Enrochement constitué de blocs de granit qui a pour but d'obliger le fleuve à creuser un chenal de navigation tout en stabilisant son lit

**Espar** : Piquet en bois ou en métal servant au balisage

**Estacade** : En amont et en aval de l'écluse, l'estacade d'attente et de guidage facilitent la manœuvre des bateaux arrivant à faible vitesse, leur permettant de glisser sur une poutre pour entrer dans l'écluse

**Etiage** : Niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau

**Franc-Bord** : Distance entre le niveau de l'eau et la partie supérieure du pont d'un bateau mesurée au milieu de sa longueur

**Garages** : Zones de stationnement pour les bateaux en attente de sassement, aux abords de l'écluse (en amont et en aval)

**Halage** : Action de tracter un bateau à l'aide d'un câble à partir de la berge. Le halage a longtemps constitué le seul moyen de traction connu. Il était effectué sur des chemins longeant la voie d'eau par des hommes ou des chevaux

**Halte fluviale** : Structure destinée à l'arrêt et au stationnement des plaisanciers de passage. Elle se trouve particulièrement adaptée à l'amarrage de bateaux de plaisance près des sites touristiques. Le stationnement y est gratuit

**Haut fond** : Zone de faible mouillage

**Mouillage** : Profondeur du chenal

**N. G. F.** : Nivellement général de la France, repéré par rapport au niveau de la mer.

**N. N. N. ou Niveau Normal de Navigation** : Encore appelé niveau statique ou retenue normale, le NNN est le niveau garanti aux bateaux, exprimé en cote d'altitude.

**Perche** : Élément fixé à proximité de l'écluse, destiné au déclenchement de l'ouverture des portes l'une écluse automatisée

**PHEC, PHEN, PBEN** : Il s'agit des niveaux atteints, respectivement, par les Plus Hautes Eaux Connues, les Plus Hautes Eaux Navigables et les Plus Basses Eaux Navigables des rivières naturelles.

**Pied de pilote** : Distance verticale de sécurité entre le dessous du point le plus bas de la coque du bateau et le plafond du canal

**Plafond** : Ce célèbre faux-ami désigne le fond du canal (par contraction de plat-fond). Plus précisément, le plafond est le lit du canal ou d'une rivière situé entre les bases des talus formant les berges

**Plan d'eau statique (R.E.S.)** : Ligne d'eau horizontale réglementaire pour débit nul correspondant au mouillage théorique de la voie d'eau

**Radier** : Dalle de maçonnerie constituant le fond du sas d'une écluse

**Régulation** : Exploitation des ouvrages hors des horaires normaux d'ouverture (nuit, week-end) moyennant paiement d'un tarif particulier

**Sas** : Bassin compris entre deux portes d'une écluse

**Tirant d'air** : Distance entre la ligne de flottaison et le plus haut point du bateau

**Tirant d'eau** : Distance entre la ligne de flottaison et le dessous de la quille

**Trémater** : Dépasser un autre bateau

**Tribord** : Partie droite d'un bateau, en regardant vers l'avant

**Virer bord pour bord** : Faire demi-tour

**Virer, virement** : Un bateau ne tourne pas, il vire. Pour permettre la manœuvre, on aménage des bassins de virement